



L'ASSOCIATION

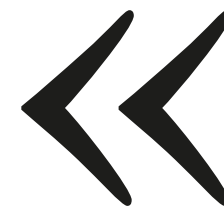
Les Restos du Cœur sont une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis le 7 février 1992 sous le nom officiel « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur ».

Elle a pour but « d'aider et d'apporter assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. »

*Journal officiel, 13 novembre 1985
modifié le 07 novembre 1990.*

L'ASSOCIATION

PRÉSENTATION



EN FRANCE,

9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté,

SOIT **14,8%** DE LA POPULATION. »

Selon une étude de l'INSEE parue en 2020, un chiffre en augmentation, avant même la crise du COVID-19 qui a durement frappé les plus précaires.

Depuis la création de l'association par Coluche en 1985, des dizaines de milliers de bénévoles des Restos du Cœur luttent contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes.

Durant la 1^{re} campagne de 1985, les Restos ont servi 8,5 millions de repas.

En 2019-2020, ce sont plus de 136,5 millions de repas qui ont été distribués à plus de 875 000 personnes tout au long de l'année.

L'aide alimentaire permet d'apporter une aide d'urgence mais représente surtout **le point de contact privilégié** pour favoriser l'inclusion sociale des plus démunis et les accompagner vers la réinsertion.

Le lien de confiance tissé par les bénévoles et leur engagement pour venir en aide aux personnes accueillies permettent d'identifier leurs besoins et de proposer des solutions pour y répondre : ateliers et jardins d'insertion, accès au logement et hébergements d'urgence, maraudes, camions et points repas chauds, Restos Bébés du Cœur, départs en vacances, accès à la culture et aux loisirs, ateliers d'accompagnement scolaire et de

lutte contre l'illettrisme, actions d'inclusion numérique, conseils budgétaires, accès à la justice et aux droits, soutien à la recherche d'emploi (SRE) et microcrédit personnel etc.

Sous l'impulsion de l'Association Nationale, les 117 Associations Départementales coordonnent sur le terrain les actions d'aide à la personne pour accompagner toutes celles et tous ceux qui en ont besoin et fournissent une aide alimentaire dans 1915 centres d'activités.

8,5

MILLIONS DE REPAS servis par les Restos durant la 1^{re} campagne de 1985

136,5

MILLIONS DE REPAS ont été distribués à près de

875 000

personnes tout au long de l'année 2019-2020

1915

CENTRES D'ACTIVITÉS

dont l'aide alimentaire est fournie par les Restos

117

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES coordonnent sur le terrain les actions d'aide à la personne

L'HISTORIQUE

1985-86

Septembre 1985, Coluche crée les Restos du Cœur. **Plus de 5 000 bénévoles distribuent 8,5 millions de repas durant l'hiver.** Coluche réclame l'ouverture des stocks européens à Strasbourg. Jean-Jacques Goldman crée la Chanson des Restos.

1987

Malgré la disparition de Coluche, une deuxième campagne s'organise : en province, des Associations Départementales, en lien avec l'Association Nationale, se créent portant les nom et logo des Restos du Cœur. Répondant à la demande de Coluche, **l'Europe ouvre enfin ses surplus aux associations fournissant l'aide alimentaire (PEAD).**

1988-1989

Les centres Restos décident de **rester ouverts après l'hiver** pour apporter une aide et une écoute aux populations les plus fragiles : **les campagnes d'été sont nées.** Le Parlement français vote à l'unanimité la « **Loi Coluche** »*.

*La Loi Coluche permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les dons faits aux associations.

1989-1990

Premier concert des Enfoirés. De nouvelles structures apparaissent pour accompagner les personnes accueillies dans leur parcours d'insertion : **les Camions du Cœur, les Relais du Cœur, les Toits du Cœur, les Jardins et Ateliers du Cœur...**

1990-1994

Ouverture des premiers Restos Bébé du Cœur. L'été, une aide alimentaire est fournie à ceux qui n'ont aucune ressource. Celle-ci représente environ 15 % de ce qui est distribué pendant l'hiver.

1995-1997

Inauguration de la Péniche du Cœur à Paris : un hébergement d'urgence, un répit pour les SDF. Premiers ateliers CLÉ (Communication, Lecture, Écriture) **pour lutter contre l'illettrisme.**

2003

Très forte mobilisation des bénévoles pour **sauver la loi Coluche**, remise en cause en août 2003 lors de l'examen de la loi sur le mécénat. La Loi Coluche 2 accorde une réduction d'impôt encore plus élevée : 75 %.

2005

Les Restos, inquiets des **incertitudes qui pèsent sur l'aide européenne (PEAD)**, interpellent le ministère de l'Agriculture et le Parlement européen pour demander son maintien. Le budget du PEAD est sauvé jusqu'à 2006 et des solutions compensatoires sont à l'étude. Les Restos du Cœur ont vingt ans, et servent désormais 75 millions de repas. **La première collecte nationale est organisée.** Les Restos du Cœur, aux côtés de l'Abbé Pierre, se battent et obtiennent le **sauvetage de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)** qui impose aux municipalités de construire au moins 20 % de logements sociaux dans leur commune.

2006

Les Restos du Cœur poursuivent leur politique **d'amélioration des équilibres nutritionnels et augmentent** la part de fruits et de légumes frais. **L'association**

interpelle les candidats à la présidentielle pour qu'ils intègrent le Droit Au Logement Opposable dans leur programme (DALO), loi qui sera **votée en janvier 2007.**

2007

Face à la flambée des prix des matières premières alimentaires, l'Europe et la France accèdent à la demande des Restos d'accroître le budget du PEAD et de l'aide nationale. Aux côtés du monde associatif, les Restos participent à l'élaboration des **100 mesures prioritaires pour une nouvelle politique publique des personnes sans abri et mal logées.** En octobre 2007, à l'issue de la mobilisation de toutes les associations, le Président de la République réaffirme devant le Conseil économique et social le principe de l'accueil humanitaire inconditionnel.

2008

Au cours de la crise économique et financière, les Restos font face à un **accroissement sans précédent du nombre de personnes à aider (+15 %)** et servent 100 millions de repas.

2009

En janvier 2009, une convention cadre de trois ans signée avec le ministère de l'Emploi permet de sauver et de développer l'emploi de **1 500 contrats aidés dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).** En juin 2009, la Cour des Comptes publie son **second rapport sur les Restos :** les conclusions sont, comme en 2003, extrêmement favorables pour la gestion et les actions menées par l'association.

2010

Les Restos demandent la **sanctuarisation des lieux d'aide humanitaire et obtiennent qu'aucun bénévole ne puisse être inquiété pour avoir aidé de façon désintéressée une personne en difficulté.**

2011

Au cœur d'une crise économique qui dure et qui amène un nombre de personnes croissant dans les centres des Restos (+25 % au cumul des 3 dernières années), l'association s'engage pour défendre et obtenir le maintien des financements des contrats aidés. **Face à la volonté d'une minorité de blocage d'empêcher le maintien du PEAD, les Restos défendent farouchement le principe de sécurité alimentaire en Europe.**

2012

Grâce à une forte mobilisation associative, les ministres européens de l'Agriculture trouvent un accord pour maintenir le PEAD en 2012 et 2013, une première étape vers sa survie après 2014. Les Restos, à leur manière et fidèles à l'indépendance politique qui les caractérise depuis leur création, font entendre la voix de ceux que l'on n'entend pas en **interpellant les candidats à l'élection présidentielle de 2012 pour qu'ils s'engagent en faveur de réformes sociales et ambitieuses. Mobilisation pour sauver la loi Coluche.** Certains parlementaires voulaient réduire le niveau de déductibilité des dons faits aux associations.

2013

Après 3 années de mobilisation, l'Europe entend l'appel des associations et vote un nouveau fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), néanmoins **doté d'un budget insuffisant pour permettre aux ONG de faire face à l'aggravation de la pauvreté.** C'est toutefois une victoire collective et un soulagement pour 18 millions d'Européens démunis. Dans un contexte de crise persistante, et de raréfaction budgétaire, les Restos se sont fait le témoin de la situation et ont sensibilisé l'ensemble de la classe politique au rôle de l'aide alimentaire dans l'inclusion sociale des plus démunis. **Cela a déclenché des signes forts, comme le soutien massif du Parlement, confirmant l'engagement du Sénat et pour la première année celui du président de l'Assemblée Nationale.**

2014

Après plusieurs mois de négociations, le ministre de l'Agriculture, venu participer à l'ouverture de la 29^e campagne, annonçait la mise en place d'une exonération fiscale pour les dons du secteur laitier dès janvier 2014. Signature du pacte national anti-gaspillage qui répond à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025.

2015

Le combat des Restos pour l'élargissement des dispositifs fiscaux en faveur des dons agricoles se poursuit et aboutit à de nouveaux résultats. L'encouragement fiscal mis en place sur les dons de lait est élargi à la filière de l'œuf et la transformation des fruits et légumes retirés du marché est facilitée. L'année 2015 est bien sûr marquée par les 30 ans de la création des Restos du Cœur et de « la petite idée » de Coluche : 30 ans de solidarité, 30 ans de générosité et 30 ans d'actions concrètes en faveur des plus démunis. L'année 2015 est l'occasion de réaffirmer ces valeurs.

2016

L'élargissement du dispositif fiscal en faveur des dons agricoles aux fruits et légumes transformés (compotes, flocons de pommes de terre...) est mis en place au cours de l'année. **La loi obligeant les grandes surfaces de plus de 400 m² à conclure une convention avec les associations d'aide alimentaire habilitées est promulguée le 11 février.** L'association a aussi été retenue pour siéger au sein de la plateforme lancée par la Commission Européenne pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

2017

Les Restos interpellent les candidats à l'élection présidentielle sur la poursuite du Fonds européen d'aide aux plus démunis, sur l'indépendance des associations et sur la nécessité de mettre la lutte contre la pauvreté au cœur des préoccupations du

Gouvernement. L'association s'implique fortement dans les États généraux de l'alimentation et dans la concertation autour de la Stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, lancée en début d'année, pour porter la voix des plus démunis.

2018

Avec un projet de refonte des fonds européens et de négociations difficiles sur le budget, **l'aide alimentaire européenne est à nouveau menacée après 2020.** Les Restos poursuivent le combat sur la scène nationale et européenne pour défendre cet outil unique de lutte contre l'exclusion en Europe. L'année a été malheureusement marquée par le décès de Véronique Colucci, qui a porté pendant plus de 30 ans le projet des Restos, après la disparition de Coluche.

2019

À l'occasion des élections européennes, **les Restos interviennent dans la campagne pour demander un plan européen de lutte contre la pauvreté et obtiennent des engagements clairs des candidats sur le maintien de l'aide alimentaire européenne** pour le prochain budget européen qu'il faudra concrétiser. L'association s'engage également dans la défense du mécénat fortement remis en cause au cours de l'été 2019. Cette année 2019 est aussi celle des 30 ans des Enfoirés, 30 ans d'engagement solidaire au service de la cause des Restos.

2020

Alors que l'épidémie de COVID-19 frappe la France et le monde, les Restos se mobilisent pour venir en aide aux plus démunis, violemment frappés par la crise sanitaire. **Pendant toute la période de confinement qui a vu des milliers de personnes se retrouver sans revenus, les bénévoles maintiennent autant que possible l'activité de l'association.** Après des années de mobilisation, l'aide alimentaire européenne est sauvegardée et renforcée jusqu'en 2027.

LA CHARTE NATIONALE D'ENGAGEMENT

DEPUIS LEUR CRÉATION PAR COLUCHE EN 1985, LES RESTOS DU CŒUR POURSUIVENT UNE MISSION FONDAMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOUS TOUTES SES FORMES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, EN APPORTANT AIDE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES DÉMUNIES EN PRIORITÉ, ET PLUS LARGEMENT À TOUTES CELLES QUI EN ÉPROUVENT LE BESOIN.



UNE MISSION D'ACTION ET D'ALERTE

Les Restos du Cœur assurent une aide alimentaire, renforcée en période d'hiver, et s'engagent bien au-delà à proposer une aide à la personne et à accompagner celle-ci sur la durée et tout au long de l'année.

La mission globale de l'association, portée par des initiatives bénévoles, inclut l'aide alimentaire gratuite et l'accompagnement social, l'insertion socioprofessionnelle, le retour ou le maintien dans le logement, allant de l'hébergement d'urgence à une location stable, l'aide aux gens de la rue, l'accès aux droits, l'accompagnement scolaire et la lutte contre l'illettrisme, l'aide à la gestion budgétaire, le microcrédit, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, outils de lutte contre l'exclusion, ou toute initiative non énumérée ci-dessus mais pouvant contribuer, à titre expérimental ou de façon plus générale, aux objectifs des Restos. Cette mission est menée dans le cadre d'un **accueil inconditionnel**, fondée sur la seule notion de nécessité de recevoir l'aide proposée. Si, pour des raisons économiques, les Restos doivent établir un ordre de priorité, celui-ci ne sera fondé que sur les critères de ressources et d'urgence sociale. Ce travail peut être réalisé uniquement par l'association ou en liaison

avec d'autres associations humanitaires, dans le respect de l'indépendance associative et de la maîtrise des actions et de la parole des Restos. Le modèle ainsi développé par les Restos du Cœur est celui de l'inclusion sociale, de la solidarité envers les plus démunis, les différentes initiatives ayant un effet de synergie. Les Restos du Cœur s'engagent également à témoigner auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique sur l'état des besoins des plus démunis, visant à contribuer à la mise en place de politiques cohérentes ou à défendre les dispositifs efficaces si ceux-ci sont menacés. En d'autres termes, l'association commence par développer des actions et faire des propositions, pour témoigner et alerter sur une situation inacceptable avec d'autant plus de force et de légitimité qu'elle a agi avant de dénoncer.

NOS CONTRAINTES ET NOS ATOUTS

Les Restos du Cœur sont conscients des contraintes auxquelles ils font face, à savoir **la raréfaction des ressources financières, humaines et logistiques** eu égard aux besoins toujours plus importants de la population, le risque toujours présent de **la diminution des aides publiques ou la remise en cause des règles fiscales**. Notre action et ses modalités de mise en œuvre nous ont permis de développer une confiance à plusieurs niveaux :

- **confiance de la population**, à l'image de l'initiateur de l'association, Coluche, entretenue par l'implication régulière des « Enfoirés », par notre fidélité à notre éthique et nos objectifs, ainsi que par les réalisations exemplaires de nos équipes ;
- **confiance des pouvoirs publics**, entretenue par une implantation de terrain, la continuité et l'efficacité de nos actions, la présence active de nos bénévoles ;
- **confiance des donateurs** entretenue par un positionnement non partisan et une approche pragmatique (expérimentations de terrain) et économe (qualité de la gestion) ;
- **confiance des hommes et femmes bénévoles** prêts à donner de leur temps sur la durée et assumer les responsabilités qui leur sont confiées ;
- **confiance des personnes accueillies**.

NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose d'abord sur l'engagement éthique de bénévoles et sur la conciliation des exigences d'efficacité et de proximité des services proposés.

Une charte fixe clairement les engagements auxquels souscrivent les bénévoles dont le rôle est prééminent dans l'association afin de garantir son exemplarité. Outre leur engagement sur la nature et le périmètre de leur contribution, comme sur la rigueur de leur action, placée sous le signe de la convivialité et de l'esprit d'équipe, ils s'engagent au respect et à la solidarité avec les personnes démunies, renoncent à tout profit direct ou indirect, et affirment **leur indépendance complète à l'égard du politique et du religieux** ainsi que le respect de la confidentialité et leur adhésion aux directives nationales et départementales. Chaque bénévole exerce sa mission dans l'unique but de **contribuer au mieux à la réalisation des missions sociales** et au parfait fonctionnement de l'association : dans cet esprit, personne n'est propriétaire de sa fonction. En outre, l'exposition médiatique importante dont bénéficient les Restos ne doit en aucun cas être utilisée à des fins personnelles, mais exclusivement réservée à la réalisation de nos missions.

L'existence et la vitalité d'Associations Départementales au plus près de la population, confèrent aux Restos du Cœur une proximité indispensable ; elles profitent des apports financiers, de la logistique et des expertises de l'Association Nationale à laquelle elles sont liées par un contrat d'agrément porteur d'un certain nombre de droits et d'obligations. Le dynamisme de notre **fonctionnement résulte d'une complémentarité et d'un respect mutuel entre salariés et bénévoles**, dont les rôles et responsabilités sont clairement définis, avec un objectif permanent de développement du professionnalisme et de l'efficacité des services. Par ailleurs, la cohérence dans les actions mais aussi dans les structures mises en place n'en est pas moins indispensable pour articuler les efforts des différents services : structures « verticales » d'un côté (l'échelon national, les antennes nationales situées en région, les départements et les centres) et les structures « horizontales » de l'autre (missions sociales, approvisionnements, services supports, etc.).

Cette articulation est essentielle pour la mise en œuvre optimale des projets et l'affectation des ressources financières disponibles aux projets les plus adaptés à la mission, nécessitant une programmation et une circulation de l'information ascendante et descendante. Cette stratégie globale et permanente est précisée et complétée par des plans d'action annuels, élaborés par les instances nationales dans un cadre triennal (Projet Associatif National) et déclinés au niveau départemental (Projet Associatif Départemental), **fixant de façon claire les objectifs prioritaires dans le temps ainsi que les moyens mis en œuvre pour leur réalisation.**

Sans chercher à devenir une « institution », ce fonctionnement et cette planification ont pour but de **garantir la pérennité et l'efficacité de l'action des Restos**, tant que celle-ci semble nécessaire pour rendre notre société moins dure pour les plus fragiles de nos concitoyens.

LE PROJET ASSOCIATIF NATIONAL TRIENNAL

LES ORIENTATIONS TRIENNALES DU PROJET ASSOCIATIF NATIONAL DES RESTOS DU CŒUR (PAN)

RYTHMENT LES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES ET LOCALES DE CHAQUE ENTITÉ RESTOS.

GRÂCE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF NATIONAL QUE NOUS AVIONS

PORTÉ EN 15/18, NOUS NOUS SOMMES RECENTRÉS DEPUIS 2019 SUR 3 AXES MAJEURS :

L'ÉCOUTE DE LA PERSONNE

ACCUEILLIE, LA SIMPLIFICATION

DES CIRCUITS ET LA MOBILISATION

DES RESSOURCES HUMAINES,

MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES.

LE PAN 19/22 CI-CONTRE PRÉCISE

TOUS CES CONTOURS.



2019-2022

ÉCOUTER • ACCUEILLIR • ACCOMPAGNER • MESURER

1 ÉCOUTER LA PERSONNE ACCUEILLIE ET S'ADAPTER À SES BESOINS

OBJECTIF 1

IMPLIQUER LA PERSONNE ACCUEILLIE DANS SON PARCOURS AUX RESTOS

- recueillir la parole de la personne accueillie;
- étudier ses réponses pour comprendre ses besoins, favoriser son bénévolat;
- vérifier avec elle si nos actions correspondent à ses besoins.

OBJECTIF 2

CHOISIR NOS ACTIONS PRIORITAIRES POUR S'ADAPTER

- ajuster l'aide alimentaire;
- développer les activités d'aide à la personne;
- répondre à l'urgence des plus exclus.

SE RAPPROCHER • COMMUNIQUER • OPTIMISER • AGIR

2 SIMPLIFIER NOS CIRCUITS POUR RENFORCER NOTRE ACTION DÉCENTRALISÉE

OBJECTIF 1

RAPPROCHER L'ASSOCIATION NATIONALE (AN) DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES (ADS) ET DU TERRAIN (CENTRES, STRUCTURES)

- renforcer les Antennes et les ADS;
- simplifier les modes de collaboration et de communication AN / ADS;
- accompagner la construction des Projets Associatifs Départementaux.

OBJECTIF 2

CONSOLIDER L'ASSOCIATION LOCALEMENT

- généraliser les principes incontournables des Restos;
- déployer les systèmes d'information (PARCCEUR et AAIDA);
- encourager les expérimentations locales.

FÉDÉRER • DÉVELOPPER • DIVERSIFIER • INNOVER

3 MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

OBJECTIF 1

FÉDÉRER TOUS LES BÉNÉVOLES ET VALORISER CHACUN

- placer chaque bénévole à la bonne place pour qu'il s'épanouisse (démarche PARCCEUR);
- attirer et accueillir d'autres profils de bénévoles;
- développer le sentiment d'appartenance.

OBJECTIF 2

DÉVELOPPER NOS RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

- défendre l'aide alimentaire européenne;
- sécuriser et développer les dons alimentaires (démarche AAIDA);
- expérimenter de nouveaux moyens de collecte de fonds.

FONCTIONNEMENT



L'ASSOCIATION NATIONALE

Une Assemblée Générale (AG) d'environ 400 membres, au sein de laquelle siègent au moins deux membres de chacune des 117 Associations Départementales (AD), se réunit une fois par an pour approuver les comptes, le rapport moral, élire le nouveau Conseil d'Administration national (CA) et voter le Projet Associatif National. Le CA désigne un Bureau comprenant 8 membres élus dont le président, le trésorier et le secrétaire général. Le Conseil d'Administration national, qui se réunit une fois par mois, définit la politique des Restos, que le Bureau élu met en œuvre avec l'aide d'une équipe de bénévoles et de salariés. L'Association Nationale regroupe un certain nombre d'activités centralisées et par ailleurs accompagne les Associations Départementales et les centres d'activités dans la réalisation de leurs missions sociales dans le cadre d'un contrat d'agrément.

Elle assure plusieurs fonctions principales de support :

- la communication institutionnelle et les relations avec les institutions publiques, garantes d'une cohérence des Messages des Restos ;
- la recherche de fonds, incluant les dons, legs et autres libéralités, les produits des Enfoirés, les mécénats et partenariats entreprises, les subventions institutionnelles et l'autorisation de tenue de manifestations locales ;
- les moyens généraux incluant :
 - la conduite de la politique informatique des Restos et le déploiement des systèmes d'information dans les départements et les centres ;
 - la gestion des ressources humaines salariées et bénévoles du siège et des antennes délocalisées ;
 - un appui technique à l'optimisation de la politique de gestion des locaux ;

• l'accompagnement des Associations Départementales dans la réalisation des missions sociales à l'aide de 4 pôles :

- pôle animation des Antennes et des Associations Départementales ;
- pôle Alimentaire (approvisionnement, dons en nature et accompagnement à l'aide alimentaire) ;
- pôle Bénévolat (Formation et service Ressources bénévoles) ;
- pôle Insertion accompagnement: Aide aux gens de la rue, emploi, hébergement et logement etc.

LES ANTENNES

Afin de maintenir des liens étroits entre le siège national et les régions, onze antennes nationales se répartissent géographiquement les interventions auprès des Associations Départementales. Elles participent à la mise en œuvre des messages et de la politique de l'Association Nationale et ont un rôle clef dans l'animation de la vie associative.

Les antennes informent, sensibilisent, observent et transmettent les suggestions des départements.

LES 117 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Présentes sur tout le territoire, les Associations Départementales sont autonomes juridiquement. L'Assemblée Générale départementale (AG) est constituée des bénévoles du département.

Elle élit un Conseil d'Administration, un bureau, un président. Les Associations Départementales sont cependant liées à l'Association Nationale par un contrat d'agrément qui définit leurs droits et obligations. Ces **117 associations** gèrent, animent et coordonnent sur le terrain l'aide alimentaire et les multiples activités qui contribuent à la réinsertion.

C'est un travail au quotidien que chacune d'entre elles assure avec conviction et efficacité grâce aux dizaines de milliers de bénévoles.

À l'écoute de toutes les formes d'exclusion, elles apportent des propositions et de nouvelles initiatives contribuant à aider ceux que les Restos accueillent.

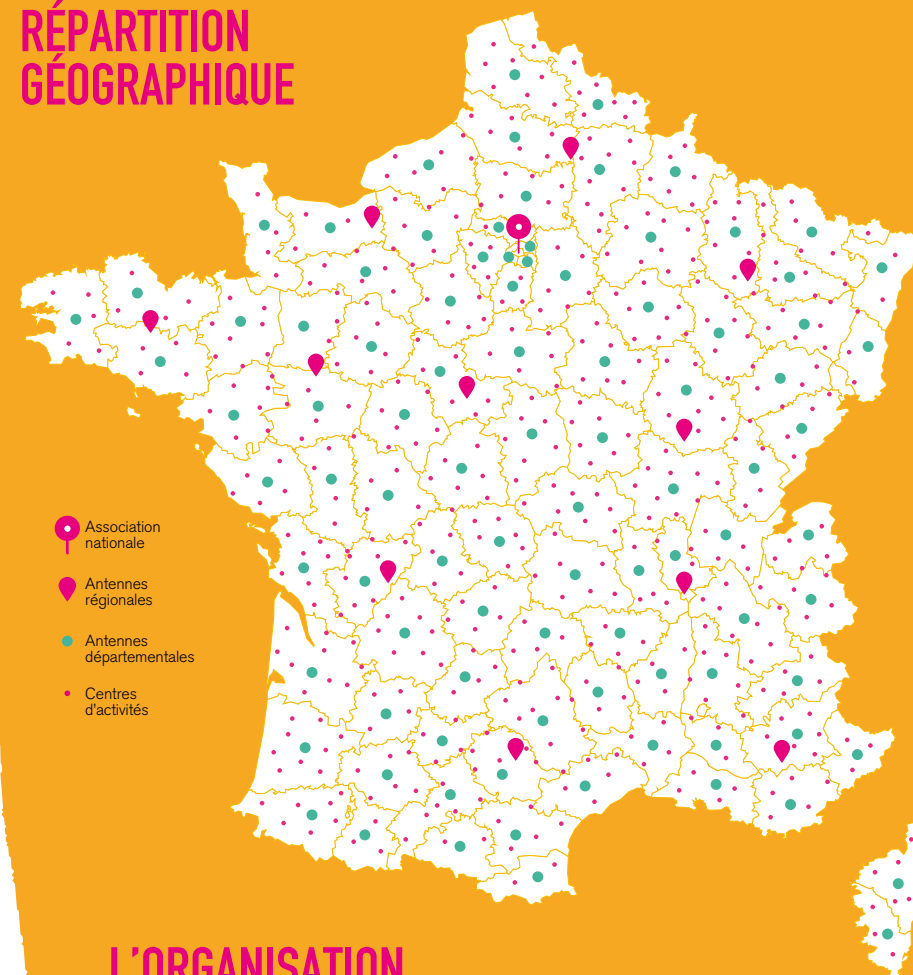
LES 1915 CENTRES D'ACTIVITÉS

Chaque Association Départementale, en fonction du nombre de bénévoles disponibles, de ses besoins et de ses projets départementaux, gère plusieurs sites d'activités : centres de distribution alimentaire, Restos Bébés du Cœur, chantiers d'insertion, Jardins du Cœur, etc.

LES STRUCTURES QUI DÉPENDENT DES RESTOS DU CŒUR :

- *Les Restos du Cœur - Les Relais du Cœur*
- *Les Jardins des Restos du Cœur*
- *Les Ateliers des Restos du Cœur*
- *Les Relais Bébés du Cœur - Les Restos Bébés du Cœur*
- *Les Toits du Cœur*
- *La Péniche du Cœur*
- *Les Petites Ruches des Restos du Cœur*
- *Les Tremplins du Cœur - Relais du Cœur*

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



L'ORGANISATION INTERNE DES RESTOS

1

Association Nationale

11

ANTENNES réparties sur toute la France (1 antenne englobe plusieurs départements)

117

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DANS TOUTE LA FRANCE (AU MOINS 1 PAR DÉPARTEMENT)

1915 CENTRES D'ACTIVITÉS

100

CHANTIERS D'INSERTION

1

PETITE RUCHE

17

CENTRES ITINÉRANTS

102

actions d'accompagnement gens de la rue (accueil de jour, camions et maraudes)